



Bassin Adour-Garonne  
Bassin de la Dordogne  
Affluent de la Maronne  
Longueur : 8 km  
Bassin versant : 21 km<sup>2</sup>  
Source : BD CARTHAGE®

## Le RUISSEAU DU PEYRET

### Directive Cadre sur l'eau

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

Le Ruisseau du Peyret est dans la masse d'eau « Chauzeix » (code européen FRFR83A\_2).

### Qualité

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP<sup>1</sup>) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, à la station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) du Ruisseau du Peyret à Mercoeur, en amont de Sexcles, font état d'une situation perturbée en 1994, 1997 et sub-référentielle en 2000. Un état est considéré comme perturbé quand l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale, ou même plus forte que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. Toutes informations complémentaires peuvent être demandées à cet organisme (ONEMA Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cette station a été maintenue et intégrée au Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) :

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05068020	Amont de Sexcles	RHP	DCE-RCS

Mise à jour : octobre 2008

<sup>1</sup> Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.